

**LOTS DE 2, 4, 6 & 16 ANCRAGES
À DOUILLES ATP**

**2020 - 2004
2006 - 2016**

1. Principe de fixation :

Une résine de scellement est introduite à l'intérieur d'un logement approprié et débarrassé de toutes les poussières. Après avoir rempli la moitié du volume du logement, l'élément à fixer (douille d'ancrage) est inséré manuellement dans le logement par un mouvement alternatif jusqu'à fleur du béton. L'élément à fixer doit être propre (ni gras, ni huileux). Par cette action, la résine de scellement remonte le long de la paroi du logement, enrobe complètement l'élément à fixer en se plaquant le long de la paroi du logement. La résine de scellement doit remonter au moins au ras du sol. La résine de scellement durcit progressivement et solidarise le matériau support et l'élément à fixer.

2. Supports admissibles :

Le présent cahier des charges s'applique à l'emploi de cet ancrage dans les bétons sains armés ou non, en position horizontale et verticale. Dans les cas des bétons enduits, l'épaisseur de l'enduit ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'ancrage. L'emploi de cet ancrage dans les bétons fissurés ou caverneux et dans les autres matériaux de construction pleins est possible mais les valeurs de ce cahier des charges ne peuvent être utilisées. Il y aurait lieu de nous consulter pour définir les essais spécifiques à réaliser dans ce cas.

Le support doit avoir une épaisseur mini de 125 mm et une résistance à la compression caractéristique \geq à 23 MPa. Pour des dalles minces d'épaisseurs comprises entre 100mm et 125mm, nous consulter.

3. Effort soumis au support pendant l'utilisation :

3.1. Point d'application et direction de la charge :

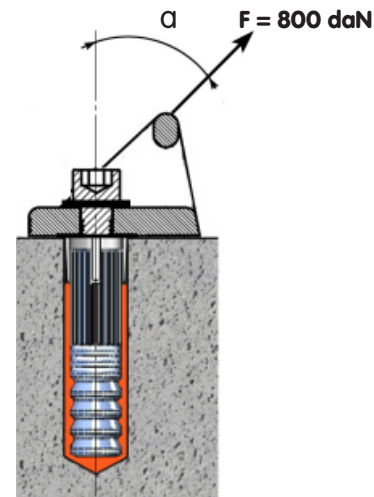
N : charge axiale ou traction ($0^\circ \leq \alpha \leq 30^\circ$)

F : effort oblique ($30^\circ \leq \alpha \leq 60^\circ$)

T : charge transversale ($60^\circ \leq \alpha \leq 90^\circ$) ou cisaillement

La charge appliquée à une cheville est de 800 daN avec une direction $0^\circ \leq \alpha \leq 60^\circ$ par rapport à l'axe de la cheville.

Nota : Les tests de contrôle des ancrages doivent être réalisés sur la cheville à l'aide d'un anneau de levage approprié en lieu et place du sabot d'ancrage.



3.2. Types d'efforts :

Ces efforts peuvent être statiques ou dynamiques et d'application permanente ou occasionnelle.

3.3. Charge soumise à la fixation (non pondérée) : 800 daN.

4. Implantation, utilisation et maintenance :

Voir plans d'implantation de la salle et notice de montage NM249.

AVERTISSEMENT :

- Dans le cas de sol fini, type sol plombant ou revêtement collé, des soulèvements de ce dernier peuvent être constatés en périphérie de l'ancrage.
- Il appartient au maître d'oeuvre de s'assurer de la non présence de câblage électrique ou de fluides dans la zone d'ancrage.
- La présence de tout élément de ce type devra nous être communiqué par le biais d'un plan coté et contre-signé.

5. Conception des ouvrages :

Exigences spécifiques relatives aux supports (paragraphe 6 de la norme NF 552-400) :

« Le support doit être apte à recevoir les points de fixation et les efforts transmis par les matériels sportifs.

Les points de fixation ne doivent pas entraver l'intégrité du support (étanchéité, solidité, etc.).

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage du support est seul habilité à autoriser la réalisation des points de fixation et des essais en tenant compte de leur type et des efforts transmis.

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage doit confier à un service compétent dans l'art (charpentier, architecte, entrepreneur en bâtiment, bureau d'étude, etc.) le calcul, le dimensionnement et la réalisation :

- des supports de fixations ;
- des massifs de fondations ;
- des renforts supplémentaires éventuels de la structure du support.

Le fabricant du matériel sportif doit fournir au propriétaire ou/et au maître d'ouvrage du support : les charges et sollicitations à prendre en compte, au niveau des points de fixation de son matériel sur le support en relation avec les charges, ainsi que les types et caractéristiques des points de fixation proposés.

Il appartient au maître d'ouvrage de mettre en adéquation le support avec les points de fixation en fonction de leurs positions et des charges fournies par le fabricant du matériel sportif. »

NATURE DU SUPPORT :	Autorisation de fixation du propriétaire et/ou le maître d'ouvrage :	
Matière :	Date :	Cachet :
Présence de revêtement : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Nom :	
Type de revêtement :	Fonction :	
Épaisseur du revêtement (mm) :		Signature :

La pose du matériel par nos soins ne pourra être effectuée qu'après retour de ce document dûment rempli et signé.